

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DDCT 162 Subvention (11.300 euros) et avenant à convention avec l'association AGECA au titre du soutien à la vie associative.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 29 octobre 2018,

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.300 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'"Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation Culturelle (AGECA)", (6662 / 2018_01031), dont le siège social est situé 177, rue de Charonne (11e). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention correspondant.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 2400040 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO